



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CHARTÉ
CROISIÈRE
DURABLE**
MÉDITERRANÉE FRANÇAISE



UN AVENIR MARITIME DURABLE

LES ENGAGEMENTS « ESCALES DURABLES » EN MEDITERRANEE FRANCAISE

Nous, les autorités portuaires ou les concessionnaires de ports de :

Port de Sète – Sud de France

Port de Marseille Fos

Ports Rade de Toulon

Ports d'Azur Nice

Nous, les agences de la qualité de l'air :

Atmo Occitanie

AtmoSud

Qualitair Corse

reconnaissons les exigences et ambitions de la **Charte Croisière Durable en Méditerranée**. À travers ce document, nous officialisons notre démarche commune et partenariale par la signature des engagements suivants :

N°1 : Le recensement et le partage entre services de l'Etat et autorités portuaires des caractéristiques techniques des navires en escale concernant leur dispositif de connexion à quai (type de connexion, puissance, localisation de la trappe, etc.)

N°2 : Le signalement en amont des pics de pollution par les capitaineries aux navires de croisière, grâce aux informations fournies par les organismes de suivi de la qualité de l'air afin d'envisager les mesures utiles (connexion à quai) et la remontée systématique des dysfonctionnements constatés (ex : fumées nauséabondes), entre capitaineries et autorités portuaires puis vers les services compétents de l'Etat (DIRM, etc.)

N°3 : La promotion de solutions de mobilité décarbonées et moins polluantes à quai (infrastructures ou prestations) pour le transport terrestre et maritime des personnes, en lien avec les collectivités locales et les services compétents de l'Etat (DREAL, etc.)

N°4 : La consolidation d'un bilan global des escales réalisées avec un branchement à quai effectif dès 2026 afin de pouvoir mesurer l'abattement réel des émissions de SO_x, NO_x, CO₂ et particules fines (cf. étude Pôle Mer pour Marseille).

N°5 : La mise en œuvre d'études locales sur l'évolution de la qualité de l'air dans les principales villes portuaires de la façade, grâce au concours des organismes de suivi de la qualité de l'air comme tiers de confiance, pour assurer leur suivi ces prochaines années.

Les représentants des autorités portuaires ou des concessionnaires de ports

Philippe MALAGOLA,
Président



Hervé MARTEL,
Fonction



Jean-Pierre GIRAN,
Président



Alain MISTRE,
Directeur



Pierre-Charles MARIA,
Président



Jean-Luc SAVELLI,
Directeur



Les représentants institutionnels

Christophe MIRMAND,
Préfet de la région Provence-
Alpes-Côte d'Azur



Renaud MUSELIER,
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de
Régions de France

